

ÉTUDE DE CAS

Définition

Étude d'une personne, d'un groupe, d'une organisation, d'une communauté, d'une situation, d'un événement, d'un programme ou d'un phénomène spécifiques pour rendre compte de façon exhaustive, notamment, de son fonctionnement [1].

Contrairement à une méta-analyse qui procure un portrait général de résultats provenant de plusieurs recherches, l'étude de cas vise plutôt à **fournir une explication riche et détaillée du cas étudié** (ou de quelques cas lorsqu'il s'agit d'une étude de cas multiples).

Éléments méthodologiques

La rigueur d'une telle recherche est assurée par la combinaison d'une variété de sources et d'outils de collecte de données.

Par exemple, on peut utiliser :

Entrevue

Pour comprendre les intentions d'une personne enseignante quant à l'adoption d'une approche par résolution de problèmes ;

Observation

Pour décrire comment elle s'y prend pour accompagner les élèves ;

Traces écrites (élèves)

Pour rendre compte de leurs apprentissages.

Pourquoi consulter ce type d'étude?

Une personne enseignante dont la curiosité est sollicitée par le concept d'échec productif appréciera **consulter une étude de cas** menée auprès d'une ou de quelques personnes particulièrement habiles à le mettre en œuvre avec les élèves. Ce faisant, elle aura **accès à une explication détaillée sur la façon de procéder pour l'incarner en contexte réel de classe**.

Par **exemple**, elle saura comment s'y prendre pour :

- faire de l'étayage auprès des élèves ;
- réguler leurs interactions.

Ainsi, plutôt que de rester contrainte à l'idée que la résolution de problèmes par l'échec productif peut être favorable à un apprentissage en profondeur, la personne enseignante aura accès à une **manière concrète de s'y prendre pour y parvenir**.

Conclusion

Une étude de cas n'a **habituellement pas de prétention de comparaison statistique**. Cela dit, les détails approfondis qu'elle fournit sur une situation peuvent néanmoins **contribuer à la dissémination de connaissances** favorisant l'enseignement et l'apprentissage.

En donnant accès aux **pratiques enseignantes**, au **contexte** dans lequel elles s'inscrivent et à ce qui en découle, cela peut être utile pour savoir **comment intervenir**.

Sans viser la généralisation à grande échelle, **les résultats peuvent être adaptés à des situations où le contexte est similaire à celui qui est présenté en détail dans l'étude de cas**. On parle alors de **transférabilité**.

[1] Gagnon, 2011 ; Merriam, 1998

Auteurs.es :

Stéphane Allaire, Université du Québec à Chicoutimi
Nancy Granger, Université de Sherbrooke
Mélanie Tremblay, Université du Québec à Rimouski
Mylène Leroux, Université du Québec en Outaouais

Une production du :



RIRE

Réseau d'information
pour la réussite éducative